

Décret

Générale

colonial

Décret n° 18 novembre 1939 statuant sur les acquit-à-caution.

n° 18

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
29 novembre 1939

Numéro JO
n° 517 du 31/12/1939

Date du numéro
31 décembre 1939

VISAS

Le Président de la République française, Sur le rapport du l'résident du Conseil, Ministre de la défense nationale et de la guerre et des affaires étrangères, du Ministre de la marine, du Ministre du blocus, du Ministre des finances, du Minisstre de l'intérieur et du Ministre Vu le décret du 20 septembre 1939 relatif à la souscription d'un acquit-à-caution pour les marchandises à bord de bateaux visités dans les eaux francaises: Vu la loi du 19 mars 1939 autorisant le Gouvernement à prendre par décrets les mesures nécessaires à la défense du pays: Le Conseil des Ministres entendu,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. — La somme à paver en cas de défaut de décharge de l'acquit visé au paragraphe 3 de l'article L° du décret du 20 septembre 1939, relatif à la souscription d'un acquit-à-caution pour les pee ci à bord de navires visités dans les eaux françaises, pourra être fixé par le comité de contrebande, daus les conditions prévues à l'arrêté du 29 septembre 1939, à un chiffre d'au moins la valeur de la marchandise et d'au plus le quintu-ple de cette valeur. Art 2 — Le présent décret est applicable en Algérie et dans les colonies francaises. Art 2 — J nrésent décret sera soumis à la ratification des Chambres, conformément aux dispositions de la loi du 19 mars 1939. Art. 4 — Le l'résident du Conseil, Ministre de la défense nation: se et de la guerre et des affaires étrangères, Ministre de la marine, le Ministre du De Ministre des finances le Ministre de l'intérieur et le Ministre des colonies sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel.

ALBERT LEBRUN.par le Président de la République :**Le Président du Conseil.de la défense nationale et de la-guerre ct des affaires Clrangères,Edouard DALADIER.Le Ministre de la marine,CAMPINCHI.Le Ministre du blo-cus,Georves PERBNOT.Le Ministre des finances,Paul REYNAUD.Le Ministre de l'intérieur.Albert SARRAUT.Le Min-istre des colonies,Gecorges MANDETI.**